



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

PREFECTURE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BASSE-NORMANDIE

UNITE TERRITORIALE DU CALVADOS

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

portant création de servitudes d'utilité publique  
autour de la zone d'exploitation du centre de  
stockage de déchets non dangereux de Billy  
exploité par la société VALNOR

Commune d'AIRAN

**LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE**  
**PRÉFET DU CALVADOS,**  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** le code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-1 et L.126-1 ;

**VU** le Code de l'Environnement ;

**VU** l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 juin 1999 autorisant la Société « les carrières de Billy » à exploiter un centre de stockage de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune de Billy,

**VU** l'arrêté préfectoral du 9 juillet 1999, prescrivant la constitution de garanties financières,

**VU** l'arrêté d'autorisation de changement d'exploitant du centre de stockage de déchets ménagers et industriels banals, du 16 décembre 2003, au profit de la société Valnormandie,

**VU** l'arrêté préfectoral complémentaire du 15 mai 2006, prolongeant de 12 mois l'autorisation d'exploiter le centre de stockage de déchets ménagers et assimilés située sur le territoire de la commune de Billy,

**VU** l'arrêté préfectoral complémentaire du 21 juillet 2006 autorisant la société Valnormandie à exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux (ménagers et assimilés), inertes et d'amiante lié à des matériaux inertes, implanté sur le territoire des communes de Billy et d'Airan au lieu dit « le mont Tornu » ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2006 portant création de servitudes d'utilité publique autour de la zone d'exploitation du centre de stockage de déchets non dangereux de Billy sur la commune d'Airan ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire de changement d'exploitant en date du 20 juillet 2007, au profit de la société VALNOR ;

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation provisoire du centre de stockage en date du 19 mars 2009, suite au jugement n° 0701513 rendu le 5 mars 2009 par le tribunal administratif de CAEN annulant l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2006 susvisé ;

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 24 MAI 2011

VU les dossier présentés à l'appui des demandes en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter l'extension d'une installation de stockage de déchets non-dangereux ;

VU les observations présentées lors de l'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur ;

VU le rapport de l'Inspecteur des Installations Classées en date du 31 mars 2011 ;

VU l'avis en date du 19 avril 2011 du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques au cours duquel le demandeur a été entendu ;

**CONSIDÉRANT** qu'une servitude d'utilité publique doit être instituée autour du centre de stockage de déchets non dangereux, exploité par la société VALNOR, sur le territoire de la commune d'Airan.

**CONSIDÉRANT** que le projet d'arrêté a été porté à la connaissance du demandeur ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Une servitude d'utilité publique, portant sur l'utilisation des sols, est instituée dans les conditions définies ci-après sur la parcelle située dans la bande des 200 mètres délimitée autour de la limite de la zone d'exploitation de stockage de déchets non dangereux de la société VALNOR et représentée sur le plan du périmètre de la zone de servitude joint en annexe.

**ARTICLE 2 :** La parcelle cadastrale concernée par la servitude est la suivante :

**commune d'AIRAN : n° de parcelle G 43**

**ARTICLE 3 :** Sur la parcelle susvisée, sont interdits :

- la construction de bâtiments à usage d'habitation, y compris celles directement liées et nécessaires à l'activité agricole, et de tous Établissements Recevant du Public (ERP) tel qu'établissements scolaires, établissements hospitaliers, pensionnats, maisons de retraite et centres commerciaux ;
- l'aménagement de terrain de sports, de terrains de camping ou de caravaning et de parcs de loisirs.

**ARTICLE 4 :** Cette servitude est instituée pour une durée de 54 ans, soit jusqu'au 17 mars 2062 qui correspond à la durée de vie prévisionnelle des alvéoles de stockage de déchets non-dangereux (ménagers et assimilés) et à la durée de suivi du site.

**ARTICLE 5 :** Cette servitude devra s'inscrire au plan d'occupation des sols de la commune d'AIRAN.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

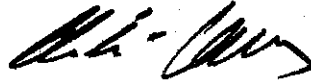
Un extrait du présent arrêté est affiché à la mairie d'AIRAN pendant un mois avec l'indication qu'une copie intégrale est déposée en mairie et mise à la disposition de tout intéressé. Il est justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage. Le même extrait est affiché en permanence, de façon visible, dans l'installation par les soins de l'exploitant.

Un avis est inséré, par les soins du préfet, dans deux journaux diffusés dans le département, aux frais de l'exploitant.

**ARTICLE 7 :** Le Secrétaire Général de la préfecture du Calvados, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie, ainsi que le Maire d'AIRAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au Directeur de la Société VALNOR par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à CAEN, le **24 MAI 2011**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB

Une copie du présent arrêté est transmise :

- au Maire d'AIRAN,
- au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie,
- au Responsable de l'Unité Territoriale du Calvados - DREAL

Arrivé le **30 MAI 2011**

Réf. : **1764**

	Visa	Clas.	Suivi
JD	<input checked="" type="checkbox"/>		
IF	<input checked="" type="checkbox"/>		
SE			<input checked="" type="checkbox"/>
SP			
FL	<input checked="" type="checkbox"/>		
OP			
SB			
GP			
MP			
AF			

Secrétariat : ID - MNJ

Copie  Clas.  Suiv.

*Cedric  
OK*



